

Jeudi 20 mars : Manifestons pour la recherche

REAGIR

Jusqu'où ira le gouvernement dans le sacrifice de la recherche ?

Parce que la situation est gravissime et que les informations qui circulent sont mensongères, le Syndicat national des chercheurs scientifiques s'adresse aujourd'hui à vous.

Après la catastrophe du budget 2003, fortement aggravée par les coupes récentes sur le budget 2002 et les « gels » sur 2003, le gouvernement prépare un budget 2004 dans la ligne du précédent. La baisse des crédits des laboratoires ne représente qu'une partie de la situation : il faut ajouter la fonte des fonds de réserve et les emprunts faits sur les contrats des laboratoires.

Cent cinquante emplois de chercheurs ont été supprimés, le plan pluri-annuel de l'emploi scientifique a été abandonné, si bien que mille jeunes docteurs de moins que ces dernières années, seront recrutés dans le secteur public. Pire, notre ministre a annoncé que le taux de recrutement annuel passerait de 4,5 % de l'effectif à 3 %.

L'analyse des projets de réforme n'est pas plus rassurant. Les laboratoires seront pris en tenaille entre une prise en main par le ministère et un pilotage par l'aval. Certains proposent même de remplacer les organismes par des agences finalisées et de supprimer les grades de Chargés de recherche de 1ère et 2ème classe et de Maître de conférences pour les remplacer par des post-docs.

Dans cette situation, le SNCS considère que seule une initiative très large du style « Assises de la Recherche » pourrait éviter le pire. Ces Assises pourraient être organisées par des présidents ou membres d'instances scientifiques, des directeurs de laboratoire et des responsables universitaires. C'est donc un appel que nous lançons pour que soit sauvée la recherche française.

Bureau national du SNCS-FSU

Sommaire

p.1 à 7 : Jusqu'où ira le gouvernement dans le sacrifice de la recherche ?

p.8 : Appel à la manifestation du jeudi 20 mars 2003 pour développer le service public de recherche et de l'enseignement supérieur

Revue éditée par le Syndicat National des Chercheurs Scientifiques - FSU 1, place Aristide Briand 92195 MEUDON CEDEX
Tél. 01 45 07 58 70 - Fax 01 45 07 58 51 - ISSN 0755-2874 - N°CP 1016 D 73

Directeur de la publication : J. Fossey

Directeur de la rédaction : M. Diani. Comité de rédaction : L. Dianoux, M.F. Laliberté, P. Monfort. Secrétariat de rédaction : L. Lefèvre

Mail : sncs@cnrs-belleuve.fr site Internet : <http://www.cnrs-belleuve.fr/~sncs>

Jusqu'ou ira le gouvernement dans le sacrifice de la recherche ?

Par le Bureau national du SNCS-FSU

1- Organismes et universités au bord de la banqueroute

La catastrophe du budget 2003 et ses conséquences

Nous ne reviendrons pas ici dans le détail sur le budget 2003 de la recherche (1). Rappelons que les Crédits de paiement (CP) des EPST* baissent de 13 % en euros courants : - 9,6 % à l'INSERM, - 13,9 % à l'INRA, - 17,3 % au CNRS sans parler de la baisse de 6 % pour la recherche universitaire. Ce budget est aussi un reniement de la démocratie car la simple application des Autorisations de programme votées lors des trois derniers budgets aurait dû conduire mécaniquement à un accroissement de 6 % des Crédits de paiement des EPST.

On sait aussi que le gouvernement a justifié cette baisse par l'existence de « reports de crédits » qui résultent en fait des contrats pluri-annuels des laboratoires avec le secteur privé ou l'Europe. En 2002, le CNRS, par exemple, a dépensé la totalité de sa subvention d'Etat.

On sait enfin que les organismes n'ont pu « boucler » leur budget 2003 qu'en « empruntant » des ressources provenant de contrats des laboratoires (qu'il faudra bien sûr rendre) et, parfois même, en gageant une partie des salaires sur le Fonds de roulement de l'organisme.

150 millions d'euros supprimés sur 2002 pour la recherche et les universités

C'est donc à des organismes qui ont été acculés à l'endettement, et qui sont en réalité exsangues, que le gouvernement vient de supprimer 100 millions d'euros (M€) de crédits 2002 qui appartenaient pourtant aux laboratoires. Pour donner un ordre de grandeur, les 30,7 millions d'euros supprimés sur le CNRS représentent 20 % des crédits récurrents annuels de tous ses laboratoires. De ce fait aussi, ce qui restait de son Fonds de roulement tombera à zéro, alors que légalement, ce Fonds devrait être à la hauteur de 3 mois de dépenses.

Le Ministre de l'Education nationale ne craint vraiment pas la honte quand il critique, dans un communiqué de presse, la gestion du campus d'Orsay, qui se bat pour combler son déficit de 1,2 M€, conséquence de sa sous-dotation. Au même moment le gouvernement annulait 50 M€ de crédits universitaires sur 2002 et s'appretait à geler 25,5 % des crédits 2003. 50 M€, c'est une petite partie de ce qu'il faudrait pour mettre les universités aux normes de sécurité. Et comme cerise sur le gâteau, les laboratoires universitaires devront désormais payer la TVA sur l'équipement soit 19,6 % de plus. La « compensation budgétaire » prévue à cette mesure, initialement technique, ne sera pas versée.

17 % de « gel » des Crédits de paiement 2003 pour la recherche et 25,5 % pour les universités

Après le budget 2003 lui-même, après les spoliations faites sur le budget 2002, le gouvernement rajoute une troisième étape : 17 % de « gel » des CP 2003 recherche et 25,5 % des crédits des universités. On savait dès le début que le gouvernement faisait voter un budget truqué et, de plus, élaboré sur un taux de croissance de 2,5 %. Un mois après son vote, il est massivement amputé. Ceux qui se gargarisent des avis de la Cour des comptes, quand elle critique la recherche, devraient aussi se souvenir que celle-ci considère que faire voter un budget pour le modifier fortement un mois après, sans nouveau vote du Parlement, constitue un mépris de la démocratie et de la représentation nationale.

Les budgets initialement très favorisés (armée, police, justice) ont été totalement épargnés par les procédures de gel, alors que les budgets déjà sacrifiés (recherche, culture, universités) sont massivement touchés. Il est de plus fortement à craindre que le gel ne soit, comme d'habitude, que la première étape vers la suppression des crédits. Si on ne sait pas exactement comment les coupes vont être réparties entre les divers secteurs, on peut déjà dire qu'elles placent les universités et les organismes au bord de la banqueroute.

* Etablissement public à caractère scientifique et technologique (CNRS, INSERM...)

A supposer que les 17 % de gel des crédits de recherche soient équi-répartis, les crédits du CNRS disponibles pour les laboratoires, par exemple, auront chuté de plus d'un tiers en euros constants depuis la loi de finances 2002, par l'effet cumulé du niveau du budget 2003, des suppressions de décembre sur le budget 2002 et du « gel » sur 2003. Un peu moins pour les autres EPST. Si cette chute ne se répercute pas entièrement sur les crédits de votre laboratoire, c'est parce qu'il faut aussi prendre en compte la fonte, voire la disparition, des Fonds de roulement et les dettes des organismes qui ont « emprunté » de l'argent des contrats de leurs laboratoires

Il y a quelque hypocrisie de prétendre, comme le fait le gouvernement, vouloir attirer « les étudiants les plus brillants de leur génération vers les métiers scientifiques » (2) et, en même temps, diminuer de 20 à 30 % les crédits des activités correspondantes. Et ce, pour financer les baisses d'impôt et satisfaire les revendications corporatives de quelques professions qui, à qualification inférieure, gagnent deux à trois fois le salaire d'un universitaire ou d'un chercheur, et de six à dix fois plus qu'un doctorant.

2- Une situation dramatique de l'emploi scientifique

L'emploi scientifique est dans une situation dramatique. Le plan pluriannuel de l'emploi scientifique, appliqué dans les budgets 2001 et 2002, prévoyait la création de 1000 postes d'universitaires et 1000 de IATOS (Ingénieur, administratif, technicien, ouvrier spécialisé) pour améliorer les conditions d'enseignement ; il y en a eu respectivement 420 et 500 en 2003. Pour les EPST, 125 emplois de chercheurs et 125 d'ITA (Ingénieur, technicien, administratif) devaient être créés en 2003 comme en 2004, sans compter les emplois prévus pour la résorption de la précarité. En fait, en 2003, il y a 150 postes de chercheurs supprimés et la majorité des 100 postes d'ITA créés vont servir à résorber la précarité.

Par rapport à l'an passé, 1000 jeunes docteurs de moins seront recrutés dans le secteur public en 2003 (Chargés de recherche, Maîtres de conférences et Ingénieurs de recherche) soit 25 à 30 % de moins qu'en 2002. Au CNRS, le nombre de chercheurs recrutés passe de 480 à 355, de 90 CR à 75 à l'INSERM. C'est donc dans un contexte de fort recul du recrutement statutaire qu'il faut replacer la création de 400 post-docs à la place de 1000 vrais postes. On peut prévoir que, dans ce contexte de pénurie, il y aura foule de candidatures (de fait, il y a 735

candidatures pour le concours CR à l'INSERM) : pour un jeune docteur, c'est mieux que rien.

Mais si la politique de fermeture du recrutement venait à se poursuivre, ces jeunes docteurs n'auraient que très peu de chances d'être recrutés et ce, au moment où les débouchés dans le privé régressent eux aussi. Ainsi donc, on envoie dans le mur des milliers de jeunes scientifiques compétents et formés, alors qu'il conviendrait au contraire d'attirer les meilleurs étudiants vers la thèse et les carrières scientifiques. C'était l'objectif poursuivi au travers du plan pluriannuel et le présent gouvernement le sait : « Le nombre de DEA scientifiques est passé de 13000 en 1994 à moins de 10000 en 2000. Le nombre de thèse scientifique a chuté de 7200 en 1996 à moins de 6300 en 2000 » (2). On mesure là les conséquences de la précédente crise de la recherche (1993-97).

Limiter cette chute supposerait aussi d'améliorer les conditions de thèse. Une première étape avait été faite en 2001 pour revaloriser les allocations de recherche (+5,5 %) et surtout pour porter à 2700 les possibilités de monitorat. Une deuxième étape devait être franchie en janvier 2003 mais elle est repoussée *sine die*. Pire, profitant du « gel républicain » (entre les deux gouvernements) et des suppressions de crédits 2002, le gouvernement a ramené à moins de 2000 le nombre de monitorats.

3- Une campagne mensongère de dénigrement

Du mensonge comme moyen de gouvernement

La dernière conférence de presse de la ministre (2) commence par : « les dernières années ont été marquées par un déclin incontestable [...]. L'heure est venue de redonner à la recherche française la place qui doit être la sienne ». Malheureusement, Le Monde (3) l'a clairement montré, toutes les fois qu'elle est revenue au pouvoir, la droite a sabré dans les crédits de recherche et le budget 2003 est dans cette même logique.

La ministre poursuit : « L'effort de la France en recherche est certes significatif, mais les résultats ne sont pas à la hauteur des investissements et des enjeux [...]. La baisse du nombre de brevets déposés et surtout de ceux réellement exploités est sensible. La recherche française produit également 5,2 % des publications mondiales. Tous les indicateurs indiquent l'érosion du potentiel scientifique. En terme d'efficacité, tous les indicateurs montrent que l'impact de nos publications a diminué au

BUDGET DE LA RECHERCHE

cours des dernières années. La France est le premier grand pays de l'OCDE pour l'importance de l'effort public de recherche ». La ministre reprend donc tout l'argumentaire erroné de O. Postel-Vinay (4) dans ses articles dans « La Recherche » et dans son livre. Il y a faux et, délibérément, usage de faux.

De la falsification du niveau de l'effort public de recherche civile

La manipulation consiste à « oublier » que la part de la recherche publique dans le budget est l'addition de la recherche civile et de la recherche militaire (plus de 25 %). De plus, tous les crédits publics ne sont pas dans le

budget de l'Etat ; par exemple, le rôle des « länders » allemands est important.

Ces correctifs majeurs sont pris en compte dans les statistiques de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) qui comparent les crédits civils publics pour les divers pays (5). En fait, pour les crédits civils publics rapportés aux dépenses totales de recherche, la France (30,6 %) se situe nettement en dessous de la moyenne européenne (32,5 %) et en huitième position des treize pays européens (Luxembourg et Grèce ne sont pas cotés) et derrière l'Allemagne. Si on rapporte ces crédits par habitant, la France est en septième position comme le montre le tableau ci-dessous (Source OST, année 1999).

Pays	Financement public (en M€)	Fin.public./DIRD (en %)	% recherche civile/financement public	Recherche civile publique (% DIRD)	Rech. Civile publ.(M€) / millions d'habitants
Allemagne	14 570	35,9	91,2	32,8	5806
Autriche	1 136	45,0	100	45,0	6311
Belgique	940	28,9	99,4	28,7	4147
Danemark	1015	40,3	99,4	40,0	7660
Espagne	2633	48,6	59,8 ^b	29,0	1900 ^b
Finlande	974	31,8	98,4	31,3	5862
France	11 281	41,8	73,2	30,6	5668^c
Irlande	243	23,9	100	23,9	1528
Italie	6233	51,1	97,1	49,6	5339
Pays-Bas	2862	41,6	96,7	40,2	7190
Portugal	643	72,7	99,4	72,3	4648
Royaume-Uni	7569	35,6	55,6 ^b	19,8	2510 ^b
Suède	1892	28,9	94,2	27,2	5782
U.Européenne	52 870	39,4	82,7	32,5	4553

(a) DIRD : Dépenses Intérieures de Recherche et Développement (public + privé).

(b) Au Royaume-Uni et en Espagne comme aux Etats-Unis, une partie des crédits de recherche militaire (40 % des crédits publics !) transite par les entreprises qui sous-traitent ensuite aux laboratoires publics.

(c) Contient du nucléaire civil et du spatial à un taux très supérieur aux autres pays.

De plus, le budget public civil lui-même ne représente pas la même réalité suivant les pays. Des activités comme le nucléaire ou l'espace sont beaucoup plus financées par l'Etat en France alors qu'elles sont classées dans le secteur privé (ou sont inexistantes) dans d'autres pays. Cela accroît artificiellement le poids de la recherche publique en France. A l'inverse, les laboratoires publics britanniques reçoivent près du quart de leur budget de fondations. Les donations y sont fortement dégrévées d'impôts, ce qui revient à distribuer autrement des crédits publics, mais les décomptant comme crédits privés, et donc à sous-évaluer le taux de financement public de la recherche publique britannique.

A périmètre identique, le financement public français de la recherche est plus que médiocre comparé aux pays d'Europe, et celle-ci devrait augmenter de 50 % son effort de recherche pour atteindre le niveau des Etats-Unis et du Japon.

De « l'improductivité » de notre recherche en raison du choix des indicateurs

Un premier grand reproche fait à la recherche publique est le faible taux de brevets de la recherche française. Il est vrai que le nombre de brevets est insuffisant en France et baisse même beaucoup comparé à d'autres pays. Que la recherche publique puisse apporter une contribution à son redressement, c'est certain. Mais il ne faut pas lui faire porter un chapeau

trop grand pour elle : dans tous les pays, pour 90 % au moins, c'est l'industrie qui crée et prend les brevets.

Le deuxième reproche porte sur les publications. Le critère le moins contestable pour mesurer l'efficacité de l'ensemble des laboratoires universitaires et des EPST est le nombre de publications dans les revues internationales. Sous cet aspect, la situation de la recherche française est correcte : 5,2 % du total mondial des publications pour 60 millions d'habitants contre 6,9 % pour l'Allemagne pour 82 millions d'habitants.

L'indice de citation est un peu moins bon (France 0,95, Allemagne 1,07, Royaume-Uni 1,05) mais ces petites variations sont difficiles à interpréter. Faut-il rappeler que le Citation Index est une base anglo-saxonne qui sélectionne une partie des revues en sur-représentant la biologie et la médecine (50 % du total) ?

Mais c'est dans la phrase citée ci-dessus où la ministre de la Recherche veut montrer que tous les indicateurs baissent que la volonté de nuire apparaît clairement. Sur l'indicateur majeur du nombre de publications qu'elle cite, elle oublie volontairement de dire que la part de la France est passée de 4,2 % à 5,2 % du total des publications en quinze ans (+ 24 % !), alors que durant la même période, la part des Etats-Unis est passée de 36,3 % à 30,5 % (soit -16 % : OST, 2000).

Cette campagne mensongère de dénigrement a pour but de culpabiliser les scientifiques pour leur faire accepter ce qu'il faut bien appeler le sacrifice de notre recherche. Mais elle s'adresse surtout à l'opinion publique et aux parlementaires. Devant un tel constat accablant, fût-il totalement faux, quel est le parlementaire qui va oser demander qu'on redonne à la recherche les moyens financiers et humains de sa compétitivité ?

4- Des annonces gouvernementales plus qu'inquiétantes

La « croissance » ... réservée à l'aide au secteur privé

Si, des promesses électorales de J. Chirac, le gouvernement répète encore l'objectif d'atteindre 3 % de la part du PIB pour la recherche, il est clair qu'il n'a pas l'intention d'accroître la recherche publique mais bien plutôt l'aide au secteur privé et la recherche militaire. « L'objectif des 3 % doit conduire à la réflexion sur la part respective du secteur public et du secteur privé. Aujourd'hui le niveau national de recherche

publique est l'un des plus élevés du monde » (2); « Pour progresser, nous devons encourager essentiellement les entreprises car ce sont elles qui ont le plus de retard » (6).

Tous les documents ministériels visent à justifier l'accroissement de l'aide de l'Etat, déjà considérable, au secteur privé et la mise au service de ce dernier des laboratoires publics. Pas un mot sur les vraies causes de la faiblesse des investissements de la recherche industrielle ou des banques qui préfèrent spéculer, avec le succès que l'on sait (Crédit Lyonnais).

Pas un mot des vraies causes de la carence en recherche du secteur privé, qui tient au faible nombre de cadres ou d'ingénieurs qui ont une thèse. Ce taux était il y a une décennie de l'ordre de 10 % (25 % en chimie et pharmacie) contre 50 % aux Etats-Unis ou en Allemagne. L'absence d'une « culture de recherche », le très faible nombre de docteurs ayant un poids dans les grandes décisions de la firme, font que la recherche n'est pas considérée comme un investissement intégré dans une stratégie mais, trop souvent, comme une charge financière.

Quant à « la grande politique sur l'innovation » qui vise, tel un plan quinquennal, à créer des centaines de milliers de PME grâce à des dégrèvements fiscaux (6), le gouvernement ferait mieux, d'abord, de considérer la fragilité des géopôles et de s'occuper des PME innovantes en train de péricliter, parce que l'Etat et les grandes entreprises ne payent pas les dettes qu'ils ont accumulées vis-à-vis d'elles, et parce que les restrictions budgétaires font que les laboratoires publics, qui sont souvent de bons clients de ces PME innovantes, n'ont plus les moyens de commander.

L'emploi scientifique planifié en forte baisse

Si certains avaient l'illusion que les suppressions d'emplois de chercheurs en 2003 étaient un phénomène conjoncturel, notre ministre a bien précisé dans sa conférence de presse de septembre 2002, que le plan pluriannuel était abandonné et que l'objectif était de limiter à 3 % de l'effectif le taux de recrutement annuel (7), contre 4,5 % les années précédentes, soit nettement moins que le taux de départ en retraite. Compte tenu de la courbe de départs en retraite, limiter à 3 % le recrutement signifie, chaque année, une perte de plus de 1 % par an du potentiel humain des organismes.

Pour les jeunes docteurs, la difficulté à être recruté dans un statut non précaire va s'accroître chaque année et le « bourrelet » à l'attente, créé

entre 1993 et 97, et qui s'était en partie résorbé depuis, va à nouveau se reformer. Cela pourtant, le gouvernement le sait puisque C. Haigneré (2) parle de la « fuite des cerveaux quand des chercheurs français, jeunes docteurs, scientifiques confirmés, quittent notre pays ».

Mais il est de plus en plus clair que l'objectif du gouvernement est de remplacer les positions statutaires de CR et MC par des post-docs. Selon ce schéma, on ne rentrerait dans l'université et les organismes qu'aux grades de professeur ou de DR.

Le SNCS n'ignore pas que le problème des « post-docs » est difficile et divise le milieu scientifique, notamment en biologie. Il a plusieurs fois souligné que nous n'avons pas assez de possibilités d'inviter des chercheurs étrangers, jeunes docteurs notamment, faute de postes. Il défend aussi la proposition suivante : dans le cadre d'une croissance de l'emploi scientifique, et dans les deux années qui suivent leur thèse, les jeunes docteurs français doivent pouvoir aussi accomplir un stage financé dans un labo français.

Mais aller au-delà pour tous les recrutements serait catastrophique. Il faut savoir que l'âge moyen de recrutement (CR1 + CR2+ MCF) est de l'ordre de 33/34 ans aujourd'hui et que la suppression cette année de mille possibilités de recruter des jeunes docteurs sur un statut public va encore accroître cet âge. Il convient aussi de prendre en compte qu'aux Etats-Unis on peut faire une bonne carrière dans l'industrie en étant recruté à 35 ans, alors que l'industrie européenne recrute plus jeune, et encore davantage en France, du fait des grandes écoles d'ingénieurs.

Enfin, dans de nombreuses disciplines, et dans un contexte où l'on va manquer de scientifiques, remplacer les cadres statutaires par des post-docs, conduirait à effectuer une sélection à rebours.

A l'exception de quelques sympathiques illuminés, on ne recruterait que ceux dont n'a pas voulu le secteur privé. C'est du reste la question que se pose l'Allemagne qui crée à nouveau des postes de titulaires, le Royaume-Uni qui vient de créer 1000 emplois de titulaires et même les Etats-Unis qui s'interrogent sur la désaffection des jeunes américains pour les carrières universitaires ou de recherche. Peut-être est-ce aussi parce que, en quinze ans, sa part dans les publications mondiales a chuté de 17 %.

Les laboratoires entre dirigisme ministériel...

Dans un contexte où le gouvernement sacrifie la recherche publique, il tente en même temps, de maintenir ce qu'il estime prioritaire au détriment du reste. Cela suppose une prise en main totale par des hommes et des femmes très obéissants : « Il s'agit, de la part de l'État de définir pour chacun de manière plus claire à la fois les priorités, les méthodes et les objectifs, qualitatifs et quantitatifs visés. Il faut aussi nommer des responsables, porteurs de cette politique au sein de la communauté scientifique » (2).

A l'INSERM, la mise en œuvre des contrats d'interface, qui sont des rémunérations supplémentaires importantes (environ 1/3 du salaire) données à des « chercheurs d'excellence », s'inscrit dans un discours très élitiste et privilégie ceux des chercheurs qui effectuent des activités de transferts. Cette mesure ne répond en aucun cas à la nécessité de revaloriser les carrières de tous et crée un malaise au sein des laboratoires où un chercheur a obtenu un tel contrat.

Les organismes, dans leur structure actuelle, sont un obstacle à ce dirigisme. Qu'à cela ne tienne, le projet est de créer un Institut du Cancer, à l'extérieur de l'INSERM, dans lequel seraient intégrés les laboratoires de l'INSERM et du CNRS travaillant dans ce domaine. Cet Institut devrait être un modèle pour une restructuration de toute la recherche biomédicale.

On verrait ainsi disparaître l'INSERM et des pans entiers de secteurs des sciences de la vie être placés hors CNRS. Et puis pourquoi pas, d'autres programmes spécifiques ?

Ainsi, des programmes technologiques, associant public et privé, seraient pilotés par le ministère de l'industrie. En complément, « en rupture avec une logique de financement privilégiant les structures, développons une culture de projets soumis à évaluation [...] éventuellement contradictoire [...] sur la satisfaction des priorités nationales » et qui « conditionnera l'engagement de l'État en terme de financement et d'attribution de personnels ».

Chacun le sait, les financements contractuels ou sur projets, existent déjà Ils sont même majoritaires dans le financement des laboratoires aujourd'hui. Et on peut améliorer ces procédures. Si bien qu'on peut se demander si la baisse des crédits récurrents en 2003 est seulement un problème budgétaire ou aussi la volonté de supprimer le peu de liberté qu'ont les labos pour

assumer un minimum de continuité à leur recherche, sur la base d'une vision à moyen terme de leur thème ou leur discipline.

Inutile d'insister sur la mise à l'écart, avec une telle politique, du Comité national et des autres instances d'organisme, dont le rôle a déjà été largement amputé par les nouvelles procédures (CDI, mode de distribution des post-docs, etc.).

...et pilotage par l'aval

Développer, à égalité de droits et de devoirs, les rapports entre laboratoires publics et privés peut être une excellente chose à condition que les laboratoires publics aient aussi les moyens de participer, avec une grande liberté thématique, au développement des connaissances. A condition aussi que les entreprises accroissent leur propre potentiel de recherche. A condition enfin qu'il s'agisse de travailler avec les laboratoires privés et non à leur place, et donc que les coopérations ne deviennent pas subordination.

Or la ministre de la Recherche précise (2) : les coopérations « doivent intégrer d'une manière plus systématique une politique d'innovation et de transfert dynamique des résultats vers l'entreprise, s'il en résulte une propriété intellectuelle ». « Des moyens spécifiques seront dégagés » (sur des crédits en baisse de 30 % ?) pour les laboratoires acceptant de travailler sur des sujets intéressant les entreprises. Il est du reste à craindre qu'un objectif-phare du ministère, la création de fondations, « financées » par l'industrie, mais avec dégrèvement d'impôt, ne renforce encore le pilotage par l'aval, compte tenu de la baisse des crédits récurrents. A coût égal pour l'Etat, cela revient en effet à remplacer un financement public direct par un financement transitant par le privé.

On reste un peu rêveur devant l'objectif de doubler le nombre des doctorants sur conventions CIFRE. Tous les gouvernements y ont pensé depuis dix ans, mais y ont renoncé faute d'avoir assez d'entreprises intéressées.

Plus grave est la proposition « d'un stage de 4 à 6 mois en entreprise » obligatoire pour tous les doctorants, proposition qui va encore rallonger la durée de la thèse. Qu'on fasse un bilan du « monitorat industriel » qui est expérimental actuellement, qu'on donne cette possibilité à ceux qui se destinent à travailler dans la recherche privée ou en rapport avec elle, pourquoi pas ? Mais le rôle de la formation par

les organismes et les universités ne doit, en aucun cas, se réduire à cette perspective.

Des sciences humaines aux « vols habités »

Dans tous les textes ministériels, le seul souci qui transparaît à chaque ligne est celui d'un utilitarisme étroit et à court terme. Les aspects culturels et le développement des connaissances ne sont cités que du bout des lèvres. Inutile de dire que les sciences humaines sont ignorées.

Et dans la désolation budgétaire où se trouve la recherche française, la seule crainte exprimée publiquement par notre ministre a été qu'on renonce aux « vols habités ». Décidés irrévocablement et sans débats par J. Chirac en 1996, ils constituent un gaspillage abyssal : ils ont représenté la moitié des crédits récurrents de tous les EPST pendant des années, et ce pour une opération dont l'utilité et la faisabilité sont totalement contestées. Par contre, le CNES et ceux de ses programmes dont l'utilité économique, sociale ou scientifique sont certaines, sont gravement mis en cause aujourd'hui.

Bien entendu, la recherche française est constamment à améliorer. Mais comme dirait notre Premier ministre (8) es-communication, cela ne peut se faire « par le haut », sans les scientifiques « d'en bas » que nous sommes tous, sans ceux qui ont la pratique, la proximité et la connaissance du terrain.

Le SNCS, quant à lui, a fait et refera des propositions en ce sens. Encore faut-il que la recherche et les universités ne connaissent pas à nouveau la spirale descendante de leurs moyens budgétaires. Sans avoir la cruauté de rappeler, dans le détail, les promesses du président de la République, il conviendrait, pour le moins, que les crédits 2003 soient dégelés, qu'un collectif budgétaire positif de rattrapage soit voté en 2003 et que le budget 2004 soit au moins à la hauteur des engagements précédents de l'Etat (AP votées, plan pluriannuel, etc.). ■

Notes : (1) Loi de Finances 2003 ; (2) Conférence de presse de C. Haigneré du 4/12/02 ; (3) Le Monde du 23/03/02 ; (4) O. Postel-Vinay, Le grand gâchis, 2002, Eyrolles ; (5) OST, Indicateurs 2002, p. 182 à 184 ; (6) « Politique en faveur de l'innovation », 2003 ; (7) Conférence de presse de C. Haigneré, septembre 2002 ; (8) Vous pourrez lire dans le discours du Premier Ministre à l'ARNT du 01/31/2003 (sur le site du ministère), « Le cap de 3 % de R&D en 2010 a été fixé par le président de la République. (...) C. Haigneré, tous les matins est sur son indicateur, pour vérifier que nous sommes en ligne, c'est pour cela que je la vois tous les deux jours. ». Le reste est aussi édifiant. De qui se moque-t-on ?

**Pour développer le service public de recherche
et de l'enseignement supérieur, refusons l'austérité !
Manifestations le jeudi 20 mars 2003**

Pour développer l'emploi scientifique

En France, l'emploi scientifique public et privé, accuse un retard inquiétant. En particulier pour les détenteurs d'un doctorat, il manque environ 20 000 emplois pour atteindre le taux de 0,8% de la population active, taux atteint ou dépassé dans la plupart des pays développés.

L'Etat ne fait pas face à ses responsabilités. En 2003, le secteur public de recherche et l'enseignement supérieur auront perdu 1380 emplois (chercheurs, enseignants chercheurs, ITA, IATOS...) par rapport aux prévisions du précédent gouvernement.

Nous exigeons des mesures budgétaires qui rétablissent les recrutements prévus déjà jugés insuffisants.

Dramatique régression des moyens budgétaires

En fin d'année 2002, l'Etat a supprimé, 150 millions d'euros de crédits pour la recherche et les universités.

Le budget 2003 amplifie le désengagement de la recherche publique. Hors salaires, les crédits de recherche des EPST (CP) baissent de 13 % (-17 % au CNRS, -14 % à l'INRA, -10 % à l'INSERM, -8 % à l'IRD). Pour la deuxième année consécutive, les crédits pour la recherche universitaire sont en retrait d'environ 6 %. Les Universités ont les plus grandes difficultés à boucler leur budget : certaines ont refusé leur budget, d'autres ont fermé leurs locaux.

En plus, après ces mesures catastrophiques, dès le début de l'année 2003, le gouvernement a décidé de geler, et donc à terme de supprimer, 17 % des crédits de la Recherche et 25,5 % des crédits nouveaux aux Universités. Par voie de conséquence, les crédits récurrents des unités de recherche diminuent de façon drastique, moins 40 % dans certains laboratoires de physique.

Nous demandons de toute urgence qu'on rétablisse les dotations des laboratoires et un rattrapage budgétaire pour répondre aux besoins.

Pour une recherche publique au service des citoyens

Face aux menaces de démantèlement des organismes de recherche (cf. les "cancérologues", le CNES...) et aux conséquences prévisibles de la décentralisation Raffarin, il faut se mobiliser. Le développement des connaissances nécessaires à la formation et à l'épanouissement des citoyens est une mission primordiale de service public. Celle-ci ne peut dépendre uniquement du dévouement des personnels. Il faut le renforcement des moyens alloués par l'Etat, avec une évaluation démocratique des besoins et une répartition transparente des dotations. .

**Associées dans la journée de grève unitaire du 18 mars de l'Éducation Nationale,
les organisations syndicales de la recherche appellent les personnels à**

**l'action, avec grèves et manifestations massives
le JEUDI 20 MARS 2003**

**pour obtenir dans un premier temps des mesures budgétaires positives
qui corrigent les orientations désastreuses de l'actuel gouvernement.**

**Elles appellent les personnels à tenir des AG et à se mobiliser dès maintenant pour obtenir un
budget 2004 qui donne au service de recherche publique et à l'enseignement supérieur les
moyens et les postes statutaires nécessaires à son développement.**

Les organisations syndicales : **CFDT** (INRA, CEA-Saclay, IFREMER), **SGEN-CFDT** (CNRS-INSERM-IRD-INRETS), **CGT** (INRA, CEA, IFREMER) **SNTRS-CGT** (CNRS-INSERM-INRIA-IRD), **FSU** (SNCS, SNESup, SNPCEN)
UN PREAVIS DE GREVE EST DEPOSE

Villejuif, le 28 janvier 2003